Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 062-216206458-20260225-DEC_2026_11-AR

République Française
Département du Pas-de-Calais

Mairie
Oye-Plage
62215

DECISION N° 2026/11

OBJET : Mise à disposition de la salle Gaston Cornet. Convention avec [redacted]T

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu les articles du Code général des collectivités territoriales L. 2122-21 ; L. 2144-3 ; L. 2212-2 ; L. 2213-6,
- Vu l'article L. 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision DCM 2022/42 en date du 9 novembre 2022, visée par la Préfecture du PAS DE CALAIS fixant le tarif de mise à disposition des salles communales,
- Vu la demande de Madame [redacted]

DECIDE

ARTICLE 1er:

De signer une convention de location de salle avec Madame [redacted] concernant la mise à disposition de la salle Cornet 7 juin 2026.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de la délibération DCM 2022/42, Madame [redacted] devra s'acquitter auprès du Trésor Public, de la redevance de la location de la salle s'élevant à 200,00 €.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 25 février 2026

Olivier MAJEWICZ
Maire d'OYE-PLAGE

Signé électroniquement par : Olivier MAJEWICZ
Date de signature : 26/02/2026
Qualité : Maire de la ville de OYE PLAGE

Adresse postale : **87, Place de l'Union européenne / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone*: **03.21.46.43.43** / *Télécopie*: **03.21.46.43.49** / *Adresse électronique*: secretariatdumaire@oye-plage.fr